07.06.2016 – 10:00 Uhr

Comment récompenser les entreprises favorables aux familles?

Zurich (ots) -

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national charge le Conseil fédéral, par voie de motion, de prévoir, conjointement avec les milieux concernés, un certificat distinguant les entreprises favorables à la famille, dans le cadre du catalogue de mesures de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. L'ASC est contre cela. Lisez ici, pourquoi.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est certes une priorité et constitue l'un des quatre champs d'action de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI). Le Conseil fédéral ne considère cependant pas que des certifications ou des labels soient prioritaires et il fait valoir que les labels relèvent en premier lieu du secteur privé.

En fait, il existe déjà tout une série de labels, notamment le label « Famille & Profession » du bureau UND et le « Family Score Award » de Pro Familia Suisse. Des labels d'organismes ayant un mandat public promeuvent des objectifs comparables: la fondation Promotion Santé Suisse, qui a un mandat légal de promotion de la santé et de prévention des maladies, tient également compte, pour sa certification « friendly work space », des structures de travail et d'organisation favorables à la famille et le « Prix Balance » du canton de Zurich distingue des organisations qui offrent à leurs employés des conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée.

L'ASC a inscrit dans sa charte sociale des mesures qui aident à concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

Elle entend améliorer la politique familiale et s'engage en faveur d'un ensemble de mesures permettant aux deux parents de faire carrière tout en assumant des responsabilités familiales. En font partie l'accueil externe des enfants, l'uniformisation de la politique scolaire, des modèles de durée flexible du travail, en vue d'offrir une plus grande maîtrise du temps, ainsi qu'une politique fiscale favorable à la famille et prévoyant une imposition indépendante de l'état civil.

Il est évident que les entreprises favorables à la famille réduisent leurs coûts de recrutement et les coûts liés à la rotation du personnel, augmentent leur attrait sur le marché du travail et améliorent leur réputation auprès du public, ce qui constitue des avantages compétitifs.

Néanmoins, l'ASC estime qu'une nouvelle certification des entreprises favorables à la famille dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié n'est pas un instrument adéquat:

Aujourd'hui déjà, les offres de programmes et d'organismes de certification sont opaques quant aux objectifs, aux instruments, aux mesures, aux coûts et aux effets. Il est capital, pour toutes les certifications, que ce qui est mesuré devienne un élément de l'identité de l'organisation. Il est permis de douter que ce soit le cas pour tous les labels.

Pour les PME, les coûts de la certification initiale et du maintien de celle-ci sont élevés. Une certification initiale peut facilement dépasser CHF 10'000.-. Elle coûte environ CHF 20'000.- si l'on tient compte des dépenses internes. Il serait plus judicieux de compléter les certifications de qualité reconnues (ISO, EFQM), de décerner un label pour une certification partielle ou de fusionner les labels existants, de façon à tirer profit des synergies et à réduire les coûts pour les PME.

Souvent, seules les grandes entreprise sont à même de répondre à certains critères de certification, notamment ceux qui sont de nature structurelle, parce que les PME ne disposent pas des ressources nécessaires à cet effet. Cependant, dans la concurrence pour le recrutement des spécialistes, les entreprises de taille moyenne subissent déjà un désavantage, que les labels viendront encore aggraver.

Toute entreprise doit avoir à coeur d'être favorable à la famille. Logiquement, s'appliquent ici les mêmes critères qu'à la promotion de l'égalité. Tout une panoplie de mesures en fait partie: modèles de travail flexibles favorables à la famille, par exemple annualisation du temps de travail, bureau à domicile et possibilité de travailler à temps partiel, même pour les cadres; soutien dans la garde des membres de la famille, par exemple journées de congé en cas de maladie d'un enfant et congé spécial pour la préparation à la parentalité; mesures visant à maintenir le contact pendant le congé de maternité et entretiens de retour; offres de garde des enfants, par exemple par le financement d'une solution de dépannage, etc. La promotion d'une culture d'entreprise favorable à la famille, qui assure que de telles offres soient considérées comme allant de soi, également par la direction, et qu'elles soient mises en oeuvre de façon pragmatique, est plus importante que de nouvelles offres de certification. Cette façon de procéder ne présente peut-être pas le caractère systématique d'une certification mais soutient l'entreprise, avec coeur et raison, là où c'est important.

L'Association suisse des cadres ASC

L'Association suisse des cadres représente les intérêts économiques, politiques et sociaux des cadres suisses. Elle se définit comme un centre de compétences pour les cadres de toutes branches et propose à ses membres de nombreuses prestations dans les domaines de la formation, de la gestion de carrière, ainsi que des services juridiques, financiers et d'assurances. Les membres disposent de l'accès à un précieux réseau national et régional de contacts et de relations.

L'ASC possède une longue tradition et de l'influence: fondée en 1893 en tant que «Société suisse des contremaîtres», elle compte aujourd'hui plus de 12 000 membres. L'Association est active dans tout le pays et elle ne dépend d'aucun parti politique. Depuis 2009, l'ASC est membre à part entière de la confédération européenne des cadres CEC European Managers, l'organisation faîtière européenne de toutes les organisations de cadres, basée à Bruxelles. www.cadres.ch

Contact:

Jürg Eggenberger
Directeur
Association suisse des cadres ASC
T +41 43 300 50 50
j.eggenberger@sko.ch

Association suisse des cadres ASC
Case postale, 8042 Zurich
Schaffhauserstrasse 2, CH-8006 Zurich
T +41 43 300 50 50
info@cadres.ch
www.cadres.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002686/100789104 abgerufen werden.